

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du Lundi 14 septembre 2026 à 19h00**

En ce **Lundi 14 septembre 2026 à 19h00**, le Conseil Municipal de la Commune de COURS, se réunit, en session ordinaire, à la salle du Magnolia de Pont-Trambouze, commune déléguée de Cours.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers, soit :

25 présents, 4 absents, 3 procurations, soit 28 votants sur 29 membres en exercice.

Madame Catherine DEPIERRE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente en date du 29 juin 2026, qui a été transmis à chaque conseiller : il est approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée que les points n° 2 et 3, initialement inscrits à l'ordre du jour, concernant :

- L'acquisition de parcelles appartenant à la SAIEMVC
- L'acquisition du bâtiment GLEYVOD appartenant à la SAIEMVC

Ne seront pas soumis au vote de l'assemblée, en raison de l'attente d'informations complémentaires. L'examen de ces sujets sont retirés et reportés à une date ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de Cours

Depuis la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026, des décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces décisions concernent le foncier, la commande publique, les finances locales et le domaine public.

• **Décisions du Maire :**

N° 2026-04 du 27/07/2026 : Une convention de mise à disposition à titre gracieux a été signée avec l'Office Culturel Populaire et Rural de Cours, à compter du 1^{er} septembre 2026, pour le stockage du matériel des associations dans l'ancien local d'Emmaüs, situé au rez-de-chaussée, 23 rue de Paris à Cours.

N° 2026-05 du 31/07/2026 : Un bail de location de six ans a été signé le 1^{er} août 2026, pour le logement (ex Brosseau), à la Guillaumette, à Thel, avec Océane VIDAL. La surface est de 77,90m² pour un loyer s'élevant à 370€, plus charges.

• **Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les biens suivants :**

N°	Parcelle cadastrale		Adresse	Nature du bien	Surface
	Section	N°			
32/2026	AI	916	Lieudit Bas Gaudinet - Cours la Ville	Terrain	2 377 m ²
33/2026	AI	1008 (ex 917)	Lieudit Bas Gaudinet - Cours la Ville	Terrain	1 358 m ²
34/2026	AI	1006 (ex 792), 1004 (ex 438)	Lieudit Bas Gaudinet - Cours la Ville	Terrain	394 m ²
35/2026	AH	166	8 impasse de la soierie - Cours la Ville	Maison d'habitation	1 801 m ²

36/2026	AD	628	451 rue de Thel - Cours la Ville	Maison d'habitation	353 m ²
37/2026	AI	250, 251	260 chemin du Village Bosland - Cours la Ville	Maison d'habitation	681 m ²
38/2026	AE	42	211 chemin de la Villette - Cours la Ville	Maison d'habitation	457 m ²
39/2026	AB	315	211 rue de Valissant Bas - Cours la Ville	Maison d'habitation	330 m ²
40/2026	AB	553, 554, 555	105 rue de Thizy - Cours la Ville	Maison d'habitation et terrain	7 210 m ²
41/2026	AO	373 (ex 238)	Lieudit le Lavoir - Cours la Ville	Terrain	855 m ²
42/2026	AE	127, 131	602 rue de Charlieu - Cours la Ville	Immeuble d'habitation	312 m ²
43/2026	AD	734, 736	31 place Marcel Cerdan - Cours la Ville	Bâtiment professionnel	4 672 m ²

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du CGCT, l'assemblée délibérante prend acte des décisions prises par le Maire.

2. DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition de parcelles appartenant à la SAIEMVC

Délibération reportée

3. DOMAINE ET PATRIMOINE – Acquisition du bâtiment GLEYVOD appartenant à la SAIEMVC

Délibération reportée

Le Maire indique à l'assemblée que la SAIEMVC (Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Cours) est en cours de vente de tous ses actifs immobiliers au bailleur social OPHEOR.

Afin d'anticiper l'aménagement de l'abord de l'école primaire Léonard de Vinci et de créer des stationnements sécurisés, notamment pour les bus scolaires, la commune souhaite acquérir le bâtiment « GLEYVOD » situé 169 rue Irénée Giraud /15 et 35 passage Pierre Michard, comme défini au plan de division établi par le géomètre, en vue d'une destruction.

M. Brun interpelle le Maire sur la pétition, approuvée par 250 signataires, dont il précise ne pas être l'instigateur ni le porte-parole, concernant la préservation de l'habitat naturel des oiseaux protégés, les Martinets noirs, qui ont niché sous les toits de ce bâtiment et qui impose des conditions strictes pour ne pas entraver l'équilibre de la présence de cette espèce.

Il indique que des déclarations doivent être réalisées auprès de la DREAL.

D'autre part, il souhaite qu'une concertation soit organisée comme cela avait été précédemment évoqué, avant toute décision de destruction.

Le Maire confirme que ce bâtiment sera bien détruit, tel que cela a été précisé dans son programme électoral, et que toutes les déclarations auprès des organismes, ainsi que toutes les précautions environnementales seront prises dans le respect des consignes édictées par les personnes spécialistes et habilitées.

L'aménagement de la commune de Cours a beaucoup évolué ces dernières décennies en raison de départ des usines ou des besoins de la population. De nombreux bâtiments ont été détruits ou réhabilités.

Le bâtiment Gleyvod ne présente pas d'intérêt architectural particulier et ne répond plus aux attentes des habitants, qui privilégient des logements avec un accès extérieur, un balcon, un ascenseur et du confort énergétique. Le Maire précise que seulement deux locataires résident encore dans ce grand bâtiment et que des solutions de relogement leur seront proposées.

La démolition permettra de créer un parking à proximité de l'école et de sécuriser les enfants qui prennent le car, tout en apportant un meilleur accès au centre-ville et davantage d'espace.

Le Maire souhaite toutefois qu'une concertation soit réalisée par OPHEOR, dans un second temps, lorsque cet organisme sera propriétaire des deux autres immeubles voisins, pour définir la destination de ceux-ci. OPHEOR restera décisionnaire et initiateur de cette concertation.

M. Verchère fait part de son analyse indiquant qu'il souhaiterait que l'un des bâtiments permette l'accès à la propriété en centre-ville et que l'autre soit dédié au logement social.

M. Brun émet une réserve quant à l'utilité de ce parking qui éviterait les stationnements sauvages et insiste sur le respect des normes environnementales sur lesquelles il restera vigilant.

4. INSTITUTIONS ET VIE COMMUNALE – Mandats spéciaux et frais de déplacement des élus

Exposé de Monsieur Patrice VERCHERE – Maire de COURS

Chaque année, le Congrès des Maires de France se déroule à Paris, Porte de Versailles.

Cette manifestation nationale, qui regroupe plusieurs milliers de Maires et d'Adjoints, est l'occasion, au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

La participation des Maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé, en application de l'article L.2123-18 du code général des collectivités territoriales :

- d'autoriser le Maire, les Maires-délégués, les Adjoints et Conseillers délégués à participer au Congrès des Maires de France chaque année jusqu'à la fin du mandat,
- de prendre en charge les frais de transport occasionnés par cet événement, sur la base des dépenses réelles supportées par les élus et sur présentation des pièces justificatives. L'hébergement restant à la charge des congressistes.

D'autre part, il est rappelé que l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres du Conseil Municipal peuvent bénéficier, sur présentation de justificatifs, du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions, dans le cadre de leurs délégations, lorsque celles-ci ont lieu hors du territoire, (hors de la COR).

Concernant les formations des élus, les conditions sont les mêmes mais l'accord préalable du Maire est requis pour la prise en charge.

Sur l'interpellation de M. Fauriat, M. Verchère indique que, pour les années futures, les élus seront autorisés à participer au Congrès, par décision du Maire, conformément au point n°31 de la délibération n° 260320-05 du 20 mars 2026 portant sur ses délégations.

Le Conseil Municipal valide l'ensemble de ces dispositions.

5. FINANCES LOCALES – Budget Communal – Décision modificative n°3

Exposé de Madame Cécile VERNAY-CHERPIN – Maire déléguée de Cours-la-Ville

Par délibération du 9 avril 2026, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif de la commune.

Des ajustements du budget sont nécessaires pour les situations suivantes :

- Afin d'inscrire le paiement de la facture de l'entreprise Philibert, relative au réaménagement du Bar Restaurant de Pont-Trambouze, sur l'opération 173, il y a lieu de créditer celle-ci pour un montant de 9 500 € :

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
I - D- Opération 173 - 2313		9 500 €		
I - D -Opération 176 - 2313	9 500 €			
Total INVESTISSEMENT	9 500 €	9 500 €		

- Afin de payer la contribution au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, pour l'année 2026, il faut créditer le compte 7392221 d'un montant de 5 000 €.
En effet, cette contribution s'élève à la somme de 10 667 € alors que la somme prévue au BP était de 6 000 €.

DESIGNATION	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENTT				
F - D- 62268	5 000 €			
F - D -7392221		5 000 €		
Total FONCTIONNEMENT	5 000 €	5.000 €		

M. Fauriat demande des précisions sur ce fonds de péréquation dont le montant diffère fortement du montant prévisionnel. Mme Vernay-Cherpin indique que la somme définitive n'a été connue des services qu'au mois d'août, alors que le budget est voté en avril. Le calcul anticipé n'est pas réalisable.

Le Maire explique le fonctionnement des systèmes de péréquation qui correspondent à des compensations financières de l'Etat, suite à des suppressions de taxes, puis à une répartition selon la richesse des communes.

L'assemblée approuve la décision modificative n°3 du budget communal.

6. FINANCES LOCALES – Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Exposé de Madame Cécile VERNAY-CHERPIN – Maire déléguée de Cours-la-Ville

Vu les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,

Le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance. Il précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

La taxe est due par le propriétaire, l'usufruitier, le preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou l'emphytéote qui dispose du logement depuis le début de la période de vacance.

Sont concernés les seuls logements vacants, à usage d'habitation, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (eau, électricité...).

Le taux applicable sera voté en même temps que le prochain budget.

Le Maire indique que de nombreuses communes vont adopter cette taxe pour tenter de lutter contre la dégradation des bâtis et pour permettre d'étoffer l'offre de logements. L'objectif est de faire réagir les propriétaires pour donner une destination à leurs biens.

En réponse à la question de Mme Berchoux-Lambert le Maire précise que les commerces vacants ne seront pas concernés par cette taxe.

Mme Giraud-Passot demande si les biens dont la succession n'est pas achevée vont être taxés. La réponse est oui, si les conditions d'assujettissement sont remplies.

M. Fauriat demande si les faibles recettes attendues vont être efficaces pour interpeller les propriétaires. Le Maire indique que c'est un début de réponse à la vacance indéterminée des logements.

L'instauration de la TVLH est approuvée, avec 26 voix pour et deux abstentions.

7. HABITAT LOGEMENT – Aide à l’habitat privé dans le cadre de l’opération programmée d’amélioration de l’habitat de Cours et de Thizy les Bourgs

Exposé de Madame Christine TRABAL – 5^{ème} Adjointe

Dans le cadre du programme national expérimental en faveur de la revitalisation des centres-bourgs lancé par l’Etat en 2013, les communes de Thizy les Bourgs et Cours ont signé, le 3 février 2017 avec l’Etat, l’Agence nationale de l’habitat (ANAH), la Caisse des Dépôts et Consignations et Provicis, une convention d’opération de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire valant Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) et portant, notamment, sur le soutien à la rénovation du parc de logements privés. Cette convention permet de mobiliser une participation financière de l’ANAH, de la Communauté d’agglomération de l’Ouest Rhodanien (COR) et des communes de Thizy les Bourgs et Cours.

Ce programme a pour but :

- La lutte contre l’habitat indigne et dégradé
- La lutte contre la précarité énergétique
- L’adaptation des logements à la perte d’autonomie liée au vieillissement ou au handicap
- Le traitement des copropriétés fragiles et/ou en difficulté.

Afin de prendre en compte le contexte d’évolution des aides nationales en faveur de la rénovation de l’habitat, de la montée en puissance du nombre des projets de propriétaires bailleurs et de l’apparition de typologies de projets spécifiques, la COR a mis à jour et précisé les règlements d’attribution de ses aides applicables à compter du 1^{er} juillet 2023.

(Monsieur Thibault BURNICHON ne prend pas part au vote, ni à la délibération).

Le Conseil Municipal décide d’attribuer les subventions suivantes dans le cadre de l’opération de revitalisation des centres bourgs de Cours pour les ménages éligibles aux aides de l’ANAH :

Bénéficiaire	Adresse COURS	Travaux	Montant Tvx TTC	Aide ANAH	Aide Département	Subv. COR	Subv. COURS	Subv. totale
Thibault BURNICHON	87 Chemin du Pernin – Cours la Ville	Isolation combles de ouate de cellulose ; ITE polystyrène : menuiseries PVC	70687,62 €	24 250 €	500 €	5 666 €	1 699,80 €	32 115,80 €

INFORMATIONS DU MAIRE

Date du prochain Conseil Municipal

Lundi 09/11/2026 à la Salle du Conseil Municipal, en Mairie de COURS

Économie

Sur l’invitation de M. Verchère, en tant que Président de la Communauté d’agglomération de l’Ouest Rhodanien (COR), nous avons eu le plaisir d’accueillir à COURS, Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Étienne Guyot, le vendredi 24 juillet dernier. Cette visite a été consacrée à la filière textile, avec un focus particulier sur les enjeux du recyclage, de l’innovation et de la réindustrialisation.

Accueilli par Antoine Saint-Pierre, co-dirigeant de NFT, nous avons dans un premier temps visité le site de l’entreprise NFT à Amplepuis. Acteur reconnu dans le recyclage des matières textiles, l’entreprise illustre le potentiel d’innovation de la filière et les perspectives offertes par l’économie circulaire pour renforcer la compétitivité industrielle.

La visite s’est ensuite poursuivie à COURS, sur la friche des Biots, où la COR et EPORA conduisent un ambitieux projet de requalification d’un ancien site industriel de 2,2 hectares. Cette opération permettra l’accueil de nouvelles unités de production et contribuera à la dynamique de réindustrialisation du territoire.

La matinée s’est achevée par une table ronde réunissant les représentants de la filière textile, des industriels, des chefs d’entreprise, les services de l’État, ainsi que Christophe Guilloteau, président du Département du Rhône, et Philippe Valentin, président de la CCI Lyon Métropole

Saint-Étienne Roanne au Château de la Fargette, illustre patrimoine puisqu'il a été édifié vers 1880 par l'industriel de la couverture, M. Jean-Claude Ville.

Les échanges ont porté sur les principaux enjeux auxquels est confrontée la filière : compétitivité, emploi, souveraineté industrielle, innovation, recyclage des matières textiles et accompagnement de la transition écologique. Cette rencontre a permis de rappeler le rôle stratégique de la filière textile dans l'économie régionale et l'importance de soutenir les initiatives qui concilient performance industrielle, innovation et développement durable.

M. Brun demande si les tissus issus de l'ultra fast fashion sont réellement recyclables au vu de leur toxicité et s'il est judicieux de les réutiliser.

Le Maire explique que l'entreprise réaliserait de la matière non tissée, destinée par exemple à l'isolation et non à la création de vêtements. Les normes européennes seront obligatoirement et strictement respectées pour pouvoir installer une telle usine.

Sur le plan économique, de nombreux emplois qualifiés et non qualifiés pourraient être concernés si le projet venait à aboutir à Cours.

D'autre part, l'innovation en matière textile serait une nouvelle fois portée par des entreprises locales, valorisant le territoire.

Subventions aux associations

Suite à la séance du conseil municipal du 09/04/2026, au cours de laquelle il a été voté les subventions allouées aux associations pour 2026, nous avons reçu un courrier de remerciement de :

- Sentier botanique de Romarin
- RVR Radio

Bureau de Poste de Cours

Mme Christine KASBARIAN, Directrice de secteur (Tarare), branche Grand Public et Numérique, Direction exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste, nous a informés, qu'à compter du 5 octobre prochain, les horaires d'ouverture du bureau de poste de Cours-la-Ville seront réduits ainsi :

- ouverture uniquement les matins, du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- fermeture les après-midi et les samedis matin.

Le Maire a fait part de sa désapprobation quant à cette décision et a indiqué qu'il ne souhaitait pas la suppression de l'ouverture du samedi matin, qui paraît essentielle pour les personnes qui travaillent en semaine. Le samedi est également jour de marché à Cours-la-Ville, ce qui en fait un moment privilégié pour accéder aux services de proximité.

Il a également eu l'occasion de faire part de cette position à la Présidente de la Commission départementale de la présence postale territoriale, ainsi qu'auprès de la Direction de La Poste à l'occasion du Congrès des Maires du Rhône, où il s'est rendu le 09 juillet dernier à Arnas.

Les services de La Poste se sont engagés à suivre les effets de cette nouvelle organisation et à réaliser un bilan objectif afin de mesurer son impact réel sur les usagers et, si nécessaire, d'envisager des adaptations.

M. Palluet demande une meilleure gestion de la distribution des courriers dont certains sont rejetés automatiquement par les machines de tri, ce qui génère des difficultés aux destinataires qui ne les reçoivent pas.

Déclaration des ruches

Comme chaque année, tout propriétaire ou détenteur de colonies d'abeilles a l'obligation de procéder à une déclaration de détention et d'emplacement de ruches pendant la campagne annuelle qui se tient du 1^{er} septembre au 31 décembre.

La déclaration de ruches est une obligation annuelle, qui participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

La page internet dédiée aux déclarations de ruches reste la référence sur le site "Service Public"
<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R42723>

Les apiculteurs ne disposant pas de connexion pour faire une télédéclaration peuvent procéder à une déclaration de ruches par voie postale FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes - 23 rue Jean Baldassini 69364 LYON Cedex 07

CAF

La Caisse d'allocations Familiales nous a adressé un courrier en juillet dernier, pour nous informer de la fin de leur permanence physique au Centre Social & Culturel de COURS. Ils souhaitent les remplacer par des visioconférences au point France Service, c'est-à-dire au PIMMS Médiation de COURS.

Le Maire remercie les équipes du PIMMS, acteur social incontournable de notre commune et financé en partie par une subvention communale.

Le PIMMS, qui est déjà bien fréquenté, va devoir absorber ce nouveau surplus de travail, dû au désengagement des services de l'état dans le milieu rural.

COMMUNICATION DES ELUS

Jonathan PONTET, Maire délégué de Pont-Trambouze

Inauguration « La Petite Trambouze »

Cérémonie d'inauguration des travaux du bâtiment et de l'ouverture du bar-restaurant « La Petite Trambouze » (1 Rue Antoine Beillard – Pont-Trambouze à COURS), le Dimanche 4 Octobre 2026 à 11h.

Epicerie de Pont-Trambouze

Le lundi 7 septembre dernier, ouverture de « L'Épicerie c'est ici » située 32 Rue Aimé Christophe à Pont-Trambouze avec Daphné et Quentin HUYGUE. Ils proposent :

- Un beau rayon de fromages à la coupe
- Du pain frais (en attendant la réouverture de la boulangerie du village)
- De la charcuterie
- Des fruits et légumes de saison
- Des produits locaux
- Et tout le nécessaire en alimentation générale de première nécessité.

Ouverture les lundis, mardis et vendredis, de 8h00 à 12h30. Les horaires devraient évoluer dès le mois d'octobre, une fois l'organisation pleinement en place.

Marie-Claire DUBOUIS, Maire déléguée de Thel

Fête des Marrons

Le Comité des fêtes de Thel vous convie à la traditionnelle Fête des Marrons, qui aura lieu le Dimanche 25 octobre prochain au cœur du bourg de Thel. Venez nombreux dégustez les marrons chauds et le jus de pommes, pressé sur place.

Et toujours au programme démonstration et randonnée de moto cross et quad. Pour cette balade, vous trouverez le bulletin d'inscription sur le site internet : <https://www.mairie-cours.fr/agenda/event-1225-fete-des-marrons.html>

Catherine DEPIERRE, 1^{ère} Adjointe

Affaires scolaires

La rentrée scolaire 2026 / 2027 a été lancée le mardi 1^{er} septembre pour les 608 élèves des établissements de COURS.

Cette rentrée a donc été l'occasion d'échanges entre les élus et les équipes enseignantes : attentes et objectifs de l'année, rencontre avec le personnel communal affecté aux écoles, point sur les effectifs, bilan des travaux réalisés pendant l'été, ... :

- École maternelle J. Prévert, dirigée par Mme Sophie Gattus : 62 élèves
- École élémentaire Léonard de Vinci, dirigée par Mme Élodie Ritter-Pobelle : 77 élèves
- École primaire Marcel Pagnol, dirigée par Mme Magali Dumontet : 44 élèves

- École primaire privée St Charles, dirigée par Mme Aurélie Déchelette : 78 élèves
- École primaire La Farandole, dirigée par Mme Laura Martin : 43 élèves
- École primaire Les Marronniers, dirigée par Mme Marina Delorme : 16 élèves
- Collège François Brossette, dirigé par M. Romain Pernel : 206 élèves
- Collège Ste Marie, dirigé par M. Jérôme Bodon-Clair : 82 élèves

Jeanne-Marie BERCHOUX-LAMBERT, 3^e Adjointe

Affaires culturelles

La commission « Culture - Centre Social - Jumelage » s'est réunie à deux reprises. Beaucoup d'idées ont émergé. Deux projets principaux ont été retenus et travaillés :

- Création d'un agenda « loisirs culturels », qui sera présenté à la salle Michoux, le mardi 10 novembre à 19h00. Il couvrira la période de novembre 2026 à juillet 2027. Il regroupera les associations culturelles de la commune et les artistes qui se seront manifestés. Il sera distribué à l'issue de la soirée de présentation, puis dans les commerces et lieux culturels. Mme Berchoux-Lambert remercie tous les membres de cette commission (membres élus et invités) qui s'investissent avec conviction dans ce projet.
- Créer un événement musical lors de la fête de Cours des 2-3-4 juillet 2027.

Plusieurs informations sur l'actualité culturelle de la Commune :

- Succès de la 6^e édition du cinéma plein air au Parc Poizat, le 24 juillet dernier, avec la diffusion du film « Nos jours heureux ». Nous allons réfléchir à y greffer une animation en parallèle afin d'attirer plus de monde à cet événement offert par la municipalité.
- Programmation cinématographique pendant les vacances scolaires. Les programmes sont distribués dans les commerces et disponibles sur le site de la mairie.
- A la médiathèque, nous avons accueilli et souhaité, avec l'ensemble des bénévoles, la bienvenue à Jessica Chaudet. Elle est responsable de cette belle structure et forte d'une expérience certaine. Mme Chaudet travaillait à la médiathèque de Châtillon d'Azergues et Lozanne. Merci à tous les bénévoles assidus qui permettent un bon fonctionnement de la médiathèque et sur lesquels Jessica va pouvoir compter.
- Soirée de présentation des manifestations culturelles : Mardi 10 novembre à 19h à la Salle Emilien Michoux
- « Opéra Passion » à la salle Michoux, le dimanche 20 septembre, chœur de femmes roannais qui ne chante que des extraits d'opéra. 4 chanteuses coursiaudes participent à ce chœur
- Le vendredi 4 septembre, Monsieur le Maire a inauguré la salle Gabriel Lhéritier dans le local du GRHAC, en présence de Charles Kapps, dont nous avons pu mesurer la mémoire
- Hommage au Docteur Lhéritier, qui fût médecin, Maire de Cours et Conseiller Général du Rhône, le samedi 26 septembre, organisé par le Groupe de Recherches Historiques et Archéologique de Cours, à la salle municipale de Cours-la-Ville
- Concert d'orgue à l'église de Cours-la-Ville, le dimanche 27 septembre à 16h (journée du Patrimoine en quelque sorte décalée du fait de la fête des classes le samedi 19), avec Denis Fargeat et JB Plane. Entrée libre.

Régis AUCLAIR, Conseiller Municipal délégué

Vie associative et animations

- Réunion des associations de Cours-La-Ville

La Municipalité de COURS souhaite renforcer les liens entre les associations locales et favoriser la mutualisation des moyens et des idées pour dynamiser la vie de notre commune.

Une réunion d'échanges sur le lancement d'un Comité Inter-Associations de Cours La Ville, est donc organisée le Jeudi 17/09 à 19h, salle du Conseil en Mairie de COURS. Cette rencontre aura pour vocation de :

- Faciliter l'organisation conjointe d'événements
- Optimiser l'utilisation des espaces et des moyens municipaux et éviter les chevauchements d'événements pour maximiser l'impact des actions
- Créer un espace d'échange et de solidarité entre les associations
- Faire bénéficier aux associations d'un appui logistique et communicationnel de la Mairie

- Fête des Classes à Cours La Ville

Le Samedi 19/09 prochain, les conscrits de la Classe en 6 seront mis à l'honneur, avec au programme de cet événement incontournable de COURS :

- 7h30 : Rassemblement des conscrits "Place Winslow" pour les traditionnelles photos
- 9h : Messe des conscrits
- 11h : Grand défilé de la Fête des Classes (départ Rue de Chauffailles, puis Rue G. Clémenceau, Rue de Winslow, Rue A. et C. Chapon, Rue de la Mairie, Rue G. Clémenceau et Rue Gl Leclerc → attention la circulation sera interdite sur tout le parcours durant le défilé)
- 12h30 : Vin d'honneur "Place des Anciens Combattants" offert par la Municipalité
- 14h30 : Repas des conscrits
- 21h00 : Grand bal des Classes en 6, à la salle municipale de Cours La Ville

Merci à M. Jérémy FRESTA Président de l'Interclasse en 6 et à son bureau pour l'organisation de ce bel événement festif et belle fête des classes à tous les conscrits !

Régis Auclair félicite deux jeunes sportifs du territoire qui réalisent de belles performances jusqu'au niveau mondial :

- Jordan Labrosse, sélectionné pour le championnat du monde de cyclisme à Montréal, le 27 septembre
- Mattéo Ruberti, sélectionné pour le championnat du monde d'Ironman (triathlon) à Hawaï en octobre prochain

Ludovic DAIM, Conseiller municipal délégué

Communication

Deux parutions en septembre :

- Le premier magazine municipal présentera les fonctions de chacun de vos élus, mais aussi, fera un point sur l'actualité de la commune. Il sera distribué directement dans les boîtes aux lettres des habitants de COURS par l'équipe municipale majoritaire, d'ici la fin du mois de septembre.

- L'annuaire des associations locales qui présente les nombreuses activités proposées sur COURS par notre riche tissu associatif. Vous retrouvez cette édition au format papier dans nos 3 mairies ou en ligne sur notre site internet : <https://www.mairie-cours.fr/actualites/associations-660.html>

Dimitri SAUNIER, Conseiller municipal délégué

Démarche performancielle

Par le biais du SYDER, le remplacement de l'éclairage public par des luminaires Led avance bien. 685 points lumineux ont déjà été remplacés sur les 1 550 de l'ensemble de la commune.

La Ville, Thel et les grands axes ont été priorités.

Lorsque cette opération sera terminée, la gestion de l'éclairage sera facilitée, plus écologique et plus économique. Il appartiendra au Conseil Municipal ensuite de définir l'intensité souhaitée, les horaires ...

Patrice VERCHERE, Maire de Cours

Le Maire adresse une pensée particulière à M. Charles Kapps, doyen de la commune, décédé cette semaine. Mémoire de Cours, ancien chef d'entreprise, autrefois Adjoint au Maire, il a participé à la construction de la piscine, des terrains de tennis et du stade de la Rivière.

Stade de la Rivière

Au sujet de la rénovation du stade, les travaux vont être réalisés dans les temps, grâce au travail efficace des entreprises et à la clémence du temps cet été.

Un tourniquet sera installé pour éviter l'entrée des véhicules motorisés ou des animaux errants. Les petits vélos pour enfants passeront avec l'aide d'un adulte, mais il faut protéger les accès pour préserver le revêtement.

M. Brun rappelle qu'il avait été indiqué qu'il fallait utiliser des crampons pour entrer sur le terrain. Comment vont faire les écoliers, les collégiens ... ?

C'est effectivement préférable mais pas strictement obligatoire. La piste d'athlétisme n'est pas homologuée pour les compétitions et peut être utilisée pour courir.

M. Brun souhaite des précisions sur la matière du terrain synthétique.

Le Maire explique qu'il s'agit bien de plastique, désormais recyclable, mais qu'il n'y a plus de billes de caoutchouc. La qualité des terrains, par rapport aux années antérieures, a nettement été améliorée. Des matériaux comme le liège ont été ici utilisés.

L'entretien se limite à brosser de temps en temps le revêtement et à très occasionnellement l'arroser, en cas d'intense chaleur, pour éviter de rigidifier trop durement la matière, mais évidemment beaucoup moins qu'une surface enherbée. D'autant que celui-ci est assez souple et que les terrains ne seront pas utilisés en plein été.

Pierre FAURIAT, Conseiller municipal

Présence du loup

Le Maire est interpellé par M. Fauriat, au sujet de la gestion de la présence du loup sur le territoire. M. Fauriat ne remet pas en cause la protection de l'activité agricole et des troupeaux mais s'inquiète des autorisations qui pourraient être délivrées pour réguler la population des loups, il demande des garanties strictes de protection de la population en cas d'autorisation de tirs.

M. Fauriat demande également si les attaques de troupeaux ont révélé avec certitude la responsabilité du loup.

Le Maire indique que le loup étant une espèce protégée, c'est donc l'Etat, la Préfecture en local, qui gère les autorisations de régulation. La présence du loup n'est quasiment jamais avérée avec certitude mais il y a une forte suspicion, notamment concernant l'attaque de Ramberton.

Si la Préfecture autorise à prélever quelques loups, elle mandatera des chasseurs habilités, ayant une formation spécifique, qui interviendront sur demande de l'éleveur.

M. Brun indique que le loup n'a pas été réintroduit mais qu'il était présent naturellement depuis des décennies, aucune attaque humaine n'est à déplorer. Il estime que la suppression de quelques loups n'empêchera pas les autres de retraverser le même secteur.

M. Brun indique que Cours est placé en niveau de cerclage 2 depuis une attaque présumée sur le territoire l'an dernier, ce qui permet aux éleveurs d'obtenir une aide financière pour avoir un patou (achat et élevage), gardien du troupeau.

Ce sujet étant clivant et la commune non compétente en la matière, il est confié à l'Etat, seul gestionnaire et interlocuteur.

Sylvain BRUN, Conseiller municipal

Ecoles

M. Brun demande où en est le dossier concernant l'installation de systèmes de refroidissement dans les bâtiments scolaires et si la commission allait se réunir à ce sujet.

Mme Depierre indique que des devis ont été demandés pour avoir une idée des coûts. Il faut toutefois prévoir une étude plus large que l'installation de climatiseurs, peut-être envisager d'autres dispositifs qui permettraient de réduire la chaleur, améliorer l'isolation de certaines pièces ...

Le Maire ajoute que d'autres bâtiments communaux accueillant du public pourraient être concernés par un besoin de refroidissement, telle que la Médiathèque par exemple.

Elections

M. Brun demande à M. Verchère s'il se porterait candidat à la présidence du Département en cas de victoire de M. Guilloteau aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain.

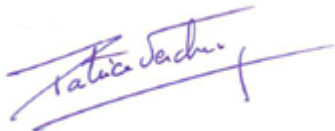
M. Verchère répond qu'il prendrait ses dispositions en temps et en heure, au vu des résultats.

Dans l'hypothèse d'un poste de Président du Département vacant, il envisagerait effectivement de poser sa candidature.

Il confirme qu'il resterait investi pour la commune de Cours au sein du Conseil Municipal, en tant qu'élu, mais pas en tant que Maire. Il resterait également Président de la COR.

A Pont-Trambouze, le 14 septembre 2026,

**Le Maire,
Patrice VERCHERE**



**La secrétaire de séance
Catherine DEPIERRE**